



Rédaction

Philippe de Grosbois

Rédaction et révision

Dominique Rioux

Mise en page

Laurence Daigneault Desrosiers

Une loi spéciale après la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Saskatchewan Federation of Labour* : Quelle voie empruntera notre employeur-législateur?

Sophie Crevier, enseignante au Département de techniques auxiliaires de la justice



M^{re} Sibel Ataogul lors de la conférence sur la résistance à une loi spéciale, à l'occasion de notre 1^{er} jour de grève, le 29 octobre.

« Le droit de grève n'est pas seulement dérivé de la négociation collective, il en constitue une composante indispensable. Le temps me paraît venu de le consacrer constitutionnellement. »

Quel énoncé splendide et porteur d'espoir en cet automne de négos! D'autant plus qu'il émane non pas d'un camarade qui lance une boutade ou d'un visionnaire anti-austéritaire, mais de l'honorable juge Abella, juge à la Cour suprême du Canada, qui l'énonçait en tenant la plume pour l'opinion majoritaire dans un jugement historique.¹

¹ Communiqué de presse de la CSN, 30 janvier 2015
http://www.csn.qc.ca/web/csn/communiquer/-/ap/comm2015-01-30b?p_p_state=maximized#.Vi3-RLeTcs

Le 30 janvier 2015, la Cour suprême du Canada rendait en effet un jugement élatant² (voire lumineux) concernant la protection constitutionnelle du droit de grève, en rendant bien difficile la rédaction d'une loi entravant la liberté d'association garantie par l'article 2d) de la *Charte canadienne des droits et libertés* et l'un de ses dérivés, soit le droit de grève dans le cadre « d'un processus véritable de négociation collective ».

Parmi les enseignements à retenir de la Cour suprême, qui a fait une analyse historique, internationale et jurisprudentielle des plus étoffées, notons que :

- La grève, action concertée à l'occasion d'une impasse de la négociation de la convention collective, se veut une affirmation de la dignité et de l'autonomie professionnelle des salariés (rien de moins!);
- Le droit de grève favorise l'égalité dans le processus de négociation en permettant aux travailleurs de négocier davantage sur un pied d'égalité relativement à leurs conditions de travail;
- La faculté de cesser collectivement le travail pendant la négociation d'une convention collective constitue le « minimum irréductible » de la liberté d'association dans les relations de travail au Canada.

Après avoir établi ou réitéré ces principes, le tribunal a conclu que la loi imaginée par le gouvernement de la Saskatchewan, limitant l'exercice du droit de grève des salariés du secteur public assurant des services essentiels, est inconstitutionnelle. En effet, le droit de grève jouit de la protection constitutionnelle en raison de sa fonction cruciale dans le cadre d'un processus véritable de négociation collective.³

Pour qu'une loi puisse porter atteinte à un droit ou à une liberté garanti par la Charte, elle doit « passer le test » de son article premier⁴ et opter pour des mesures qui portent atteintes le moins possible aux droits constitutionnels en cause (les moyens retenus ne doivent pas aller au-delà de ce qui est nécessaire). La loi de la Saskatchewan a échoué ce test, notamment parce qu'elle constituait une entrave au droit à un processus véritable de négociation collective en établissant les modalités des services essentiels qui devaient être assurés durant l'arrêt de travail.

Le tribunal en vient à cette conclusion, bien qu'ayant établi que l'inter interruption des services publics essentiels constitue à

sommaire

Une loi spéciale	1
Premier jour de grève	4
Conseil central	6
Réponse de la direction	9
Soutenir le secteur public	11

² *Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan*, 2015 CSC 4, [2015] 1 R.C.S. 245

<http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/14610/index.do>

³ Paragraphe 51 du jugement.

⁴ *La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.*

l'évidence un objectif urgent et réel, les moyens retenus par l'État portent atteinte aux droits constitutionnels. Afin de déterminer si une loi entrave illégalement le droit de grève, il faut que le tribunal établisse *si les moyens retenus par l'État portent atteinte le moins possible ou non aux droits constitutionnels en cause, c'est-à-dire si la mesure législative est ou non « soigneusement adaptée de façon à ce que l'atteinte aux droits ne dépasse pas ce qui est nécessaire »*.⁵

Si des légistes planchent actuellement sur une loi spéciale ayant pour objectif de forcer un retour au travail dans l'éventualité où nos moyens de pression s'intensifient (ou en ficellent les derniers alinéas), ils ont un énorme défi à relever afin que ses dispositions respectent les exigeantes contraintes récemment imposées par la Cour suprême. Pas possible d'empêcher des travailleurs offrant des services essentiels en Saskatchewan de faire la grève, car cela constitue une entrave inconstitutionnelle à ce droit garanti par la Charte : *ceux d'entre eux⁶ qui assurent des services essentiels ont certainement des fonctions dont le caractère unique est susceptible de militer en faveur d'un mécanisme moins perturbateur que la grève lorsque la négociation collective se heurte à une impasse, mais ne saurait justifier l'absence de tout mécanisme de règlement des différends. Parce qu'elle supprime le droit de grève d'un certain nombre de salariés sans le remplacer par un tel mécanisme, la loi saskatchewanaise en cause est inconstitutionnelle*.⁷

À plus forte raison, comment serait-il alors possible d'empêcher des enseignants, qui n'assurent pas de services essentiels, à faire la grève en nous forçant à rentrer hâtivement au travail sous la menace d'une loi spéciale (alors que la grève étudiante du printemps 2012 s'est échelonnée sur plusieurs mois et a fait fondre plusieurs semaines de cours sans que cela n'affecte la valeur des cours et des diplômes)? Où est l'urgence??? Il s'agirait, à sa face même, d'une atteinte qui ne se justifie pas au sens de l'article premier de la Charte et d'un choix

politique qui renie les principes fondamentaux établis dans l'affaire Saskatchewan. OUCH!

Comment un législateur raisonnable peut-il prétendre limiter notre droit de grève une fois ce jugement fondamental rendu? Sa marge de manœuvre est bien mince. Madame la juge Abella explique que *lorsque le législateur limite le droit de grève d'une manière qui entrave substantiellement un processus véritable de négociation collective, il doit le remplacer par l'un ou l'autre des mécanismes véritables de règlement des différends couramment employés en relations de travail*.⁸ Une loi brutale forçant notre retour au travail par l'imposition de pénalités ou affectant notre ancienneté ne se qualifierait certainement pas. Comment une mesure législative (loi spéciale, décret) peut-elle ne pas « dépasser ce qui est nécessaire » afin de ne pas brimer notre droit de grève?

Il faudra donc souhaiter que notre employeur soit de bonne foi et ne fasse pas le pari que, bien que vraisemblablement inconstitutionnelle, sa loi ne serait déclarée telle qu'après une interminable saga judiciaire (la loi en litige dans l'affaire de la Saskatchewan a été adoptée en mai 2008 et la Cour suprême l'a déclarée inconstitutionnelle en janvier 2015), l'incitant ainsi à rédiger une loi salée, bien qu'incompatible avec les principes de l'affaire Saskatchewan.

Notre employeur nous propose un contrat de travail collectif inacceptable à bien des égards et envisage prendre sa plume législative pour nous forcer à rentrer au travail malgré les importantes balises établies par la Cour suprême, qui consacre notre droit constitutionnel de faire la grève à l'occasion de la négociation d'une convention collective. J'ose encore croire que ce n'est pas possible. Si tel est son choix, il faudra changer notre slogan *Prof en colère* pour *Prof en furie*!

La consécration constitutionnelle du droit de grève rééquilibre le rapport de force initialement inégal entre l'État et les travailleurs du secteur public. L'État, employeur-législateur, va-t-il nous retirer cet outil offert par la Cour suprême? Peut-on, *dans le cadre d'une société libre et démocratique*, accepter un tel stratagème? Ce n'est pas ce que préconise l'art. 1^{er} de notre *Charte canadienne des droits et libertés*.

⁵ Paragraphe 80 du jugement.

⁶ Les salariés du secteur public.

⁷ Paragraphe 4 du jugement.

⁸ Paragraphe 25 du jugement.



29 octobre – 1^{er} jour de grève





Merci à nos photographes

David Groulx
Nicola Grenon
Philippe de Grosbois
Suzanne Duranceau
Thomas Dussert



En après-midi, nous avons rejoint les grévistes du Centre Jeunesse de Montréal situé un peu plus au nord sur la rue St-Hubert.

ASSEMBLÉE

Conseil central
du Montréal
métropolitain

Assemblée du 4 novembre 2015

Nicola Grenon, trésorier à l'exécutif du SPECA et délégué auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

En introduction, ce mois-ci, Dominique Daigneault nous a parlé du courage des militants du secteur public qui sont en grève et dont le courage est galvanisé par un fort appui de la population. En effet, on peut voir et entendre, sur les lignes de piquetage, des klaxons de soutien et des poignées de main comme cela ne s'est pas vu depuis très longtemps. Les 2 et 3 novembre derniers, 1300 groupes communautaires ont fait la grève ainsi qu'une grande marche. Ils dénonçaient l'alourdissement du travail au quotidien et les coupes dans les services sociaux. L'exécutif du Conseil central a été très choqué par les allégations de sévices sexuels contre plusieurs policiers de Val-d'Or. Nous avons longuement parlé, lors du dernier Conseil central, du traitement réservé aux femmes autochtones au pays. Ce nouvel épisode nous trouble terriblement: nous devons poursuivre la lutte. Au fédéral, il y a un peu d'éléments positifs dans le plupart des nominations au gouvernement nouvellement élu de même qu'au niveau de l'appellation même de certains ministères. Cependant, les nominations d'une première femme autochtone au ministère de la Justice et d'une femme au ministère de la Science sont deux éléments, parmi quelques autres, qui donnent espoir.

Je protège Mon École Publique (JPMEP)

Madeleine Ferland, du Comité éducation du Conseil central, nous a présenté Pascale Grignon, membre du Conseil d'établissement de l'école St-Jean-de-Brébeuf à Montréal et porte-parole du groupe « Je protège mon école publique », pour nous entretenir des objectifs de ce mouvement citoyen. On nous a d'abord présenté un petit historique des chaînes humaines. La première s'est tenue le 1^{er} mai dernier et ne réunissait que quelques écoles (26) dans un mouvement préparé à peine quatre jours d'avance. L'objectif était simple: exiger du gouvernement un financement adéquat des écoles publiques primaires et secondaires du Québec. Le mouvement s'est formé à la suite de l'avalanche de coupes du printemps 2015: à leur grande surprise, les instigateurs ont découvert que ce n'était pas seulement leur école, ni même leur commission scolaire qui étaient touchées, mais bien toutes les écoles à la grandeur du Québec. Selon le témoignage de Mme Grignon, JPMEP n'est pas une bête syndicale, mais bien une coalition de parents, autonome et indépendante,

pacifiste, respectueuse, rassembleuse, apolitique et non partisane. Le groupe revendique la fin des compressions et l'engagement de faire de l'éducation une vraie priorité, notamment en l'appuyant d'un financement stable, en offrant une solution réelle à la surpopulation et un accès aux professionnels. Le mouvement touche aujourd'hui 600 écoles à la suite de cinq événements qui ont réuni plus de 85 000 participants. Des membres de conseil d'établissement, des syndicats, des partis politiques, des commissions scolaires, des comités de parents... les appuis au groupe sont impressionnants. Lundi dernier, la chaîne du 2 novembre a réuni 20 000 personnes autour de plus de 285 écoles. La prochaine action du mouvement sera le 20 novembre devant l'assemblée nationale de 12 h à 13 h.

Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM appuie le mouvement citoyen JPMEP dans ses chaînes humaines et dans son action du 20 novembre prochain et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

Campagne «Mieux en bouteille»

Sylvain Moreau de la Brasserie Labatt nous a présenté cette campagne en coalition syndicale avec la CSN, les Teamsters et les TUAC. L'objet de la campagne est de conscientiser la population à propos de l'importance de l'utilisation de contenants à remplissages multiples – les fameuses bouteilles de bière brunes – par opposition aux contenants à remplissage uniques, telles les canettes ou les bouteilles d'importation. La bouteille brune peut être lavée et réutilisée 12 à 17 fois et, par la suite, elle est complètement recyclée (refondue). Le taux de récupération est de 98 % grâce à la

fameuse consigne de 10 ¢. La canette d'aluminium n'est, quant à elle, utilisable qu'une seule fois et n'est recyclée qu'à 71 %. La bouteille de verre verte ou translucide n'est utilisée qu'une seule fois, puisqu'il s'agit d'une importation, et elle n'est recyclée qu'à 73 %. L'entente qui lie Recyc-Québec et les brasseurs stipule que, dans le cas où plus de 37,5 % de la production est composée de contenants à usage unique, des pénalités devront être assumées par le brasseur. Cela n'empêche toutefois pas les grands brasseurs de pousser la vente des canettes jusqu'à hauteur d'environ 60 %. La vente de canettes a doublé de 2009 à 2012, passant de 232 millions à 474 millions, entraînant une perte importante au niveau du recyclage global: 29 % de 474 millions de contenants ne sont plus recyclés. Au niveau de l'emploi, il faut comprendre qu'une ligne de production de canettes fait travailler quatre fois moins d'employés qu'une ligne consacrée à la bouteille brune. Il n'y a pas non plus d'usines de canettes au Québec. Les emplois liés à la production de bouteilles ont grandement diminué dans la province: 300 emplois ont été perdus au fil des dernières années, le chiffre d'affaires a baissé de 30 %. À cause de l'impact écologique, certains pays vont jusqu'à interdire la vente en canettes. La demande du groupe consiste donc en une hausse du prix minimum pour les contenants à remplissage unique et un renouvellement pour un renforcement à long terme de l'entente avec Recyc-Québec que les brasseurs tentent de faire abolir. Une vidéo intéressante est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://mieuxenbouteille.ca> .

Il a été proposé, appuyé et adopté que les délégués du CCMM donnent leur appui à la campagne « Santé à l'environnement ».

Campagne «Sauvons les centres d'éducation populaire»

Louise Mongrain, directrice du Pavillon d'éducation populaire Hochelaga-Maisonneuve, est venue nous parler des centres d'éducation populaire et de la menace qui les guette. Il y en a six à Montréal, dans les quartiers les plus pauvres, tels que Montréal-Nord, Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-St-Charles. Ils aident les plus marginalisés et les plus isolés de la société. Il y a 45 ans, la commission scolaire reconnaissait le rôle primordial et nécessaire de ces centres pour l'éducation d'une population qu'elle ne peut pas desservir, en mettant à disposition des immeubles pour un loyer symbolique de 1 \$. Les centres ont donc pu atteindre de 6 à 7000 familles « hors du système ». Or, le bail s'est terminé en mai dernier et comme les commissions scolaires sont elles aussi victimes de l'austérité, elles n'ont plus la possibilité d'offrir ces centres, les immeubles doivent être vendus. Le ministère a tout juste accepté de financer les centres pour une année, mais sous condition que les ceux-ci présentent un plan d'affaires en vue d'atteindre l'autofinancement. Sur un budget de 800 000 \$, le financement atteint tout juste 48 % à l'heure actuelle. En octobre, la campagne sauvons les CÉP a été lancée et une rencontre avec le sous-ministre adjoint est prévue pour le 9 novembre. Les CÉP, c'est le développement individuel et social d'une frange autrement oubliée de notre société.

Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM appuie la campagne « 30 jours pour sauver les CÉP » visant à trouver une solution durable à la situation financière des 6 CÉP de Montréal.

<http://sauvonslescep.com>

Secteur public

Francine Lévesque est venue faire un bilan à l'ensemble du Conseil central sur les négociations du secteur public. Elle a en outre mentionné les difficultés qu'ont les syndicats à se faire entendre au niveau de toutes les tables sectorielles, elle a aussi confirmé que le gouvernement reste centré sur ses propres objectifs et qu'il ne donne pas de mandat à ses négociateurs aux tables sectorielles: toutes les directives viennent du Conseil du trésor qui refuse de donner du lest pour négocier. Les seuls mouvements perceptibles sont quelques reculs sur certaines demandes. Nous voulons négocier, il est important de le répéter. On ne veut surtout pas donner de prétexte au gouvernement pour qu'il utilise des interventions plus autoritaires. On cherche donc toujours à éviter la stagnation aux tables: les employés du secteur public ne veulent que leur juste part de la richesse collective. On nous a ensuite rappelé l'importance de la mobilisation: les gens sur les lignes de piquetage sont très impliqués, et pour une fois l'appui populaire est évident. Cela semble d'ailleurs avoir des effets sur le discours du ministre Coiteux, un peu plus sur la défensive ces derniers temps... mais nous sommes encore et toujours présentés comme une dépense plutôt qu'un investissement. Lors de la journée de grève du 29 octobre, il y a eu plus de 200 reportages à travers le Québec et on relève très peu d'hostilité envers le mouvement.

Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM invite ses syndicats affiliés à appuyer les syndicats du secteur public en se joignant aux lignes de piquetage les 16 et 17 novembre ainsi que les 1, 2 et 3 décembre.

Manifestation de l'ASSÉ

Myriam Leduc de l'exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est venue présenter la manifestation qui se tiendra le 5 novembre à 13 h dans les rues de Montréal. Contre les coupures dans les programmes

sociaux, contre l'austérité et pour un réinvestissement dans les services publics, l'ASSÉ veut freiner le gouvernement libéral dans son saccage du filet social : « L'austérité n'est pas une option pour la société québécoise et il existe des alternatives (10 milliards de solutions) ». Mme Leduc a conclu en rappelant que l'austérité est un choix politique, pas une obligation, qu'il est encore temps d'agir et qu'il faut lier la lutte à l'austérité aux négociations du Front commun. Beaucoup d'associations étudiantes ont voté 3 jours de grève, soit les 1, 2 et 3 décembre, et des mandats de grève ont été adoptés, si jamais il y avait décret ou loi spéciale.

Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM invite ses syndicats affiliés à participer à la manifestation organisée par l'ASSÉ ayant pour titre « Nous savons que nous ne sommes pas seul-e-s ».

À noter qu'une proposition a été adoptée afin d'annuler l'assemblée extraordinaire portant sur l'austérité du mois de novembre puisqu'il était impossible de trouver un moment au calendrier pour la tenir.

16 et 17 novembre

Des journées de grève... et d'actions!

Assemblée spéciale : 16 novembre 13 h 30, à l'Institut des communications graphiques

Manifestation de quartier : 16 novembre à 10 h 30

Action dérangeante dans le quartier : 17 novembre à 10 h

Jogging « Fuyons l'austérité ! » et visite de lignes de piquetage : 17 novembre à 15 h 30

Micro ouvert au Collège (teach-in, témoignages, lectures, chansons...)

16 novembre de 9 h à 10 h et de 15 h 30 à 16 h 30

17 novembre de 12 h à 14 h

Vous pouvez aussi remplacer votre quart de piquetage par la participation à des actions du Front commun au centre-ville. Écrivez-nous pour vous inscrire, les places sont limitées !

Tout au long des ces journées, nous aurons besoin de volontaires pour :

- la table d'inscriptions ;
- assurer la bonne distribution de la bouffe ;
- préparer pancartes et slogans ;
- divertir les enfants dans le local prévu pour eux ;
- vérifier que les portes sont bien barrées ;
- recruter des gens pour le micro ouvert (ce peut être des invités de l'extérieur !).

Réponse de la directrice des études à notre interpellation en Commission des études

À la Commission des études (CÉ) du 9 octobre dernier, les enseignants ont fait ajouter le point « Dépôt patronal sectoriel » à l'ordre du jour. Ils ont voulu ainsi interpeler la direction des études sur les offres patronales et lui faire entendre leurs préoccupations et leurs inquiétudes quant aux lourds impacts qu'auraient ces offres sur leur pratique et la réussite des étudiants. Le texte suivant est la réponse faite par la présidente de la Commission des études, Nathalie Vallée, au nom de la direction du Collège. Cette réponse a été reçue le 16 octobre dernier.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance, au cours des derniers jours, des courriels des départements ayant adopté une résolution de l'assemblée générale du SPECA portant à notre attention l'insatisfaction des enseignants à l'égard des offres déposées par la partie patronale; nous avons également lu attentivement le texte collectif des enseignants siégeant à la Commission des études qui, entre autres, met en confrontation les offres patronales et notre plan stratégique ainsi que le projet éducatif du Collège et qui, de plus, aborde divers objets de préoccupation des membres du SPECA. Nous avons également pris acte des interventions des représentants du personnel de soutien et du personnel professionnel de la commission des études à l'égard des offres patronales.

« Prendrez-vous la parole pour nous répondre? Prendrez-vous la parole pour défendre, avec nous, l'éducation collégiale publique ainsi que les conditions qui sont nécessaires si vous voulez qu'elle continue de porter ses fruits? », nous demandez-vous. Voici une réponse qui, nous le craignons, ne pourra vous satisfaire. Mais sachez au moins qu'elle est inspirée par le respect que nous éprouvons pour le travail que vous effectuez au fil des semestres, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. Nous espérons que vous pourrez accueillir notre point de vue dans le même esprit.

D'emblée, nous vous affirmons que nous ne prendrons pas la parole publiquement quant au déroulement et au contenu des travaux se déroulant aux tables de négociations. Comme nous en faisons part récemment à une délégation du SPECA lors d'une rencontre précédant l'activité de visibilité du matin du 5 octobre,

nous prenons la parole dans nos instances fédératives et non de manière publique.

En remarque préalable, nous tenons à vous souligner que nous considérons tout à fait légitime la « pression » que vous exercez sur la direction relativement aux négociations. C'est de bonne guerre, pourrait-on dire. Nous prenons acte de vos analyses et nous prenons également la pleine mesure de votre réception des offres. Cela nous est certainement utile. Mais pourquoi ne prenons-nous pas la parole?

D'abord, soulignons que nous participons à la préparation des offres patronales, mais ce n'est pas dans un cadre identique au mode de participation caractéristique des instances syndicales. À cet égard, il n'y a pas de symétrie, le fonctionnement de l'un n'est pas le miroir de l'autre. Cela ne signifie pas que nous sommes étrangers au contenu de l'offre, mais le chemin suivi par le CPNC pour l'élaborer, a peu en commun avec la démarche des fédérations syndicales.

Ensuite, convenons que la négociation est encadrée par la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, connue comme étant la Loi 37, qui précise que les membres du CPNC sont sous « l'autorité déléguée par le gouvernement au Ministre » et obtiennent leur mandat du Conseil du trésor.

Ceci étant établi, pourquoi ne voulons-nous pas sortir dénoncer le CPNC? Poser la question, c'est quasiment y répondre. À quoi ressemblerait la négociation si chaque DG de cégep ou président de commission scolaire, chaque PDG de CIUSSS (centre intégré universitaire de santé et de services sociaux) ou de CISSS (centre intégré

de santé et de services sociaux), prenait la parole publiquement pour dénoncer tel ou tel élément des offres patronales de son secteur? Souhaitons-nous tendre vers des négociations décentralisées dans les établissements? Le mouvement syndical a résisté à toute volonté de négocier localement, il préfère pour des raisons qui lui semblent sans doute justes, que la négociation se fasse à un niveau central. Dans ce cadre, nous ne pouvons faire autrement que de laisser les parties négocier, accueillir avec sensibilité et ouverture vos réactions, comprendre les enjeux et faire nos représentations dans les instances au sein desquelles nous pouvons jouer notre rôle.

En somme, nous jugeons essentiel de demeurer discrets quant aux objets débattus aux tables, qu'ils proviennent de la partie patronale autant que de la partie syndicale.

Avant de conclure, nous souhaitons aborder un des points soulevés dans le document déposé à la CÉ. Les offres entreraient en contradiction avec nos idéaux, exprimés dans le projet éducatif, et nos orientations du Plan stratégique 2014-2019 – Engagé pour réussir.

Convenons d'abord d'une chose. Chacun de ces deux documents, élaborés à plus de dix ans de distance, chacun dans un contexte qui lui est propre, est le fruit et l'expression d'une volonté collective, rassembleuse, d'une communauté éducative au sens large, la nôtre, qui réunit, en plus des professeurs, l'ensemble des employés, incluant la direction. En ce qui a trait au Plan stratégique 2014-2019, convenons d'une deuxième chose. Le contexte dans lequel nous l'avons élaboré et

adopté (CA de novembre 2013) et celui dans lequel nous nous retrouvons un an plus tard ne sont pas les mêmes. Il est possible que nous ne disposions plus des moyens que nous avons pour le réaliser. À cet égard, le Président du CA et le DG du Collège ont appuyé l'an dernier une résolution de l'Assemblée générale de la Fédération des cégeps qui comprend l'élément suivant : « qu'étant donnée leur incapacité à se développer dans les conditions financières actuelles et que le plan stratégique témoigne du développement d'un établissement, que les cégeps réduisent la portée et le processus d'élaboration de leur plan stratégique en fonction de leurs ressources disponibles ». En bref, nous comprenons fort bien l'exercice que vous avez fait et il sera certainement opportun, chaque année, de réévaluer notre capacité à réaliser pleinement ces objectifs stratégiques.

En conclusion, malgré notre décision de ne pas nous prononcer publiquement à propos des échanges aux tables de négo, vous pouvez être assurés que nous défendons haut et fort la profession enseignante au collégial, que nous croyons fermement en votre compétence et à votre engagement, que nous avons la conviction qu'un réseau de cégeps publics est un formidable outil d'éducation et de formation partout au Québec.

Soyez assurés que nous souhaitons que les parties aboutissent à une entente négociée et veuillez croire dans l'expression de notre plus haute considération.



Il faut soutenir le secteur public!⁹

Jean Trudelle, enseignant au Département de physique

Les syndicats du Front commun ont rejoint cette semaine ceux de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), entamant un mouvement de grèves tournantes qui a affecté des écoles, des CLSC, des hôpitaux et des cégeps.

Plusieurs taxent de « corporatiste » la bataille du secteur public. Évidemment! Si les infirmières, enseignantes et enseignants, employés de soutien et autres professionnels ne s'occupaient pas eux-mêmes de défendre leurs conditions de travail, qui le ferait? C'est quand on réduit la négociation à cette seule composante qu'on commet une grave erreur.

Des demandes légitimes...

Depuis les coupes sauvages faites en 1983 par le PQ dans des conditions de travail négociées et signées, il s'est déroulé une dizaine de négociations entre l'État québécois et ses employés des services publics. Or, on s'en doute, pas une seule fois le contexte financier de la province n'a été propice à une amélioration réelle de la rémunération. Résultat: les maigres augmentations consenties au fil des ans ont été systématiquement en dessous de l'inflation, minant ainsi le pouvoir d'achat des enseignantes et enseignants (déjà payés quelques dizaines de milliers de dollars de moins que dans les autres provinces canadiennes), celui des préposés aux bénéficiaires et des infirmières.

Dans cette perspective, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à qui l'on référerait pour vérifier que les salaires dans le secteur public ne s'éloignent pas trop vers le haut par rapport au secteur privé, mesure-t-il maintenant depuis des lunes un écart qui se creuse... dans le sens inverse?

Cette fois, l'état actuel des finances publiques justifierait que, chacun faisant sa part, le mouvement syndical se taise, qu'il soit raisonnable et – pourquoi pas? – que ses dirigeants fassent comprendre à leurs membres qu'ils doivent, eux aussi, se serrer la ceinture. On dira même, devant le refus syndical de convenir de la nécessité de l'austérité – appelée pudiquement rigueur par certains –, que le mouvement syndical est un frein au développement du Québec!

L'état actuel des finances publiques n'est pas un « hasard » objectif, qui découlerait d'une sorte de fatalité contre laquelle on ne puisse rien. Il est le résultat de décisions politiques prises au fil des ans dans le droit fil du néolibéralisme et de sa philosophie générale du « moins d'État », qui tend à déplacer une partie des services publics vers la sphère du privé au lieu d'en assumer la pleine responsabilité.

Au Québec, pendant des années, les gouvernements successifs du PQ et du PLQ se sont ainsi employés à réduire l'assiette fiscale de la province, tout en tolérant des dépenses injustifiables (les agences d'infirmières ou le gonflement scandaleux du coût des médicaments, pour ne citer que ces deux exemples) et en cultivant son inaction devant la collusion dans les travaux publics ou l'évasion fiscale. En gros, l'État s'est volontairement privé de revenus au fil des ans, tolérant volontairement en parallèle diverses formes de gaspillage.

Et maintenant, au lieu de revoir de fond en comble la question des revenus, il faudrait se serrer la ceinture? Aux dépens, d'ailleurs, soutiennent plusieurs économistes, d'une relance de l'économie?

...et raisonnables

Il s'est trouvé des éditorialistes pour qualifier d'exagérées les demandes salariales des employés de l'État. Eh bien! S'il est exagéré de revendiquer de petites améliorations à son pouvoir d'achat, après des décennies de disette, alors proposer un appauvrissement de 7 % en 5 ans (résultat combiné d'une inflation à 2 % et d'augmentations de 3 % au total sur cette période), c'est de l'indécence pure et simple.

Le monde évolue, la structure et l'ampleur des besoins changent dans la santé et dans l'éducation, qui sont les missions premières de l'État. Avec des employés qui ont déjà trop attendu pour voir leur salaire augmenter réellement, et avec des besoins nouveaux dans l'ensemble du secteur public, le devoir premier d'un gouvernement responsable serait de chercher le plus rapidement possible et par tous les moyens à augmenter les revenus de l'État. Refuser systématiquement d'aborder le

⁹ Publié dans le *Huffington Post* le 3 novembre 2015

problème sous cet angle, refuser du même souffle d'examiner à fond la responsabilité sociale des entreprises, c'est soustraire au débat public la question centrale du rôle de l'État, en faisant croire implicitement à la population qu'il n'y a pas de véritable choix collectif possible à ce sujet.

Ce serait une erreur grave que de réduire les négociations actuelles à un bras de fer salarial et normatif entre l'État et ses employés. Ce qui se profile derrière ce conflit, ce sont des conceptions très opposées des services publics: l'une plutôt universelle et solidaire, et l'autre, minimaliste et plus mercantile. Rien n'est évidemment aussi tranché dans le discours officiel, mais ces deux pôles politiques sont bel et bien la source des tensions.

Après trente ans d'érosion de leur pouvoir d'achat, les employés de l'État méritent mieux qu'un gel salarial et ils sont entièrement justifiés de l'exiger. Mais le fond de la question, c'est l'avenir des services publics au Québec. Voilà ce que les responsables syndicaux devraient s'employer à rappeler sur toutes les tribunes. Voilà aussi pourquoi on doit absolument appuyer les personnes salariées du secteur public dans cette négociation.

Les grèves prennent en otage les élèves et les bénéficiaires ? On peut bien présenter comme ça les choses. Mais à tout prendre, la vraie « prise d'otages » n'est-elle pas celle du gouvernement envers la population du Québec ?

